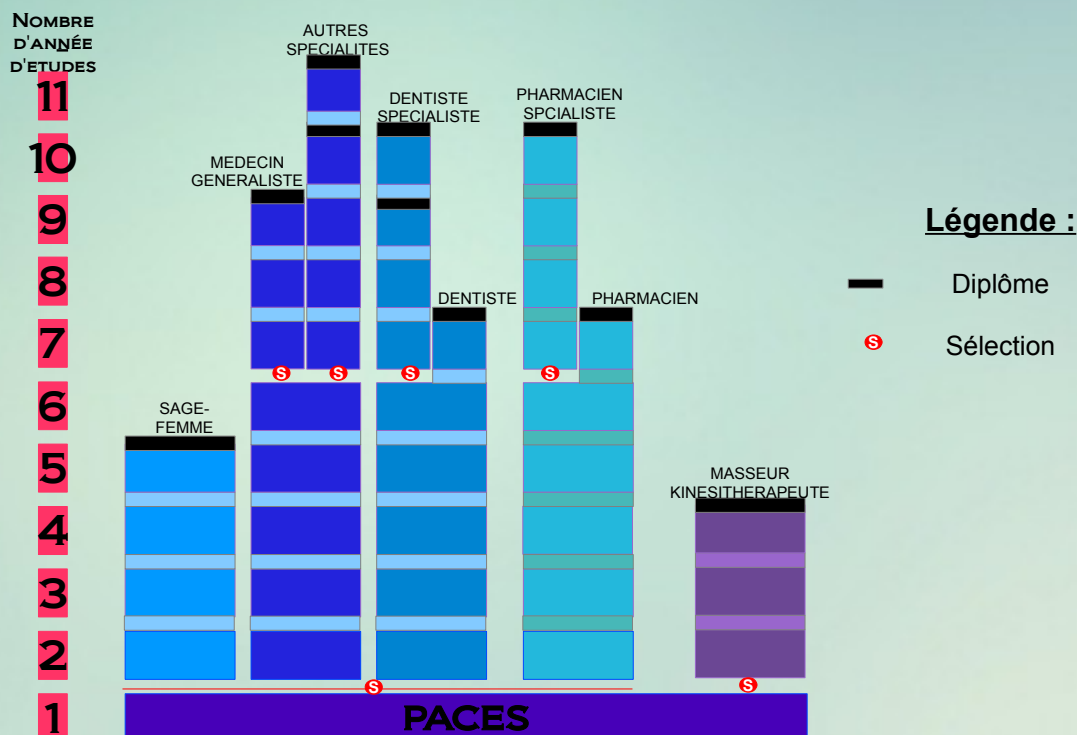


La Première Année Communes aux Etudes de Santé est depuis plusieurs années maintenant prise d'assaut par les jeunes bacheliers. Cette première année d'études dans le supérieur est très sélective et ouvre une multitude de poursuites d'études dans le domaine de la santé (médical et paramédical).

1) L'après PACES : les études



2) le contenu et le concours de la PACES :

1ère année dite PACES = 60 ECTS à l'Université de POITIERS	
TRONC COMMUN = 7 UE (Unités d'Enseignement)	1 UE de SPECIALITE qui dépend de la filière envisagée. - Choix entre : 1) Médecine mutualisée : filières médecine, masseur kiné, sage-femme, dentaire. 2) Pharmacie En suivant <u>médecine mutualisée</u> , il est possible de passer un concours ou plusieurs. Il est aussi possible de suivre les 2 UE de spécialité mais le travail est multiplié.
Semestre 1 (S1) de la PACES	Semestre 2 (S2) de la PACES
TRONC COMMUN Des UE en vue de la 1ère ½ session du concours en décembre. Concours sous forme de QCM	Tronc commun + UE DE SPECIALITE 2 ½ de session du concours en mai. Concours sous forme de QCM + une rédaction pour l'UE « Société, Santé, Humanité »
Résultats de la 1ère session du concours en	Résultats du concours en Juin.

Janvier. Il s'agit d'un classement <u>neutre</u> sans coefficient. * Les 15% les « plus mal classés » sont obligés de quitter la PACES. Ils pourront revenir après avoir validé 90 ECTS dans une autre université (Sciences par exemple) * Les 85% autres sont admis en semestre 2 et doivent alors choisir leur UE de spécialité et par conséquent le(s) concours qu'ils souhaitent préparer. (Rappel : 1 concours = 1 classement avec un certain nombre de coefficients appliqués sur S1 et S2)	<u>Un classement est fait par filière :</u> 1- Médecine – Masseur Kiné 2 – Pharmacie 3 - Sage Femme 4 – Dentaire (Odontologie) Et un classement neutre est fait pour la réorientation. En fonction du ou des classement(s), les étudiants seront amenés à se prononcer sur la filière qu'il veulent choisir s'ils sont en <u>rang-utile</u>. * Pour les étudiants classés au delà de 2fois1/2 le NC¹ global, ils doivent se réorienter pour l'année suivante et valider un an de faculté dans une autre mention (60 ECTS). Le redoublement de la PACES n'est pas autorisé. * Pour les étudiants classés à moins de 2fois ½ le NC global, le redoublement de la PACES est autorisé. * Etre « <u>reçu-collé</u> » : vous avez obtenu 10/20 sans pour autant avoir décroché une place au concours. Vous pouvez faire valoir vos résultats pour obtenir une équivalence pour entrer en L2. * <i>Le nombre d'inscriptions en PACES est limité à 2 années universitaires.</i> * Entre la réussite à la PACES et l'entrée en 2ème années, les étudiants doivent effectuer un stage en soins infirmiers.
---	--

¹NC : Numérus clausus : désigne le nombre fixe d'étudiants admis en 2nde année

❖ Etre accompagné(e) dans la préparation du concours

A l'université de Médecine et de Pharmacie de Poitiers, l'Association « **CREM** » (Comité Régional des Etudiants de Médecine) propose des cours de soutien du soir. L'adhésion et la cotisation pour les 2 semestres s'élève à 70 euros.

<http://medphar.univ-poitiers.fr/formation/paces/tutorat-cours-de-soutien-du-soir/>

D'autres établissements privés, comme IPECO à Poitiers, peuvent proposer « des cours du soir ».

❖ Le Numérus Clausus, attribué annuellement par le Ministère de la Santé

Numérus Clausus	de Poitiers		de Bordeaux
	2013-2014	2014-2015	2014-2015
Médecine	197	197	334
Pharmacie	72	72	137
Odontologie (dentaire)	15	15	58
Sage femme	25	21	30
Masso kinésithérapie	45	45	

❖ La sectorisationA Poitiers

Capacité d'accueil en PACES, rentrée 2015 : 1060 places

A Poitiers, la PACES est obligatoire pour accéder aux 4 filières des professions de santé : **médecine, odontologie, pharmacie, sage femme.**

Le parcours de masso-kinésithérapie est inclus dans la filière médecine.

<http://medphar.univ-poitiers.fr/>

A Bordeaux

Capacité d'Accueil en PACES, rentrée 2015 : 2000 places

A Bordeaux, La PACES est obligatoire pour accéder aux 4 filières des professions de santé : **médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme.** Mais, elle prépare également aux 5 concours paramédicaux permettant d'accéder aux **écoles d'ergothérapie, de manipulateur en électroradiologie médicale, de masso-kinésithérapie, de pédicure-podologie et de psychomotricité.**

- Les bacheliers 2015, titulaires d'un baccalauréat scientifique de l'**Académie de Bordeaux**, sont prioritaires.

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/PRSAPACES/concours-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante-et-paramedicales>

3) Intégrer autrement la PACES :❖ Les admissions alternatives (expérimentation) :

Il s'agit d'une intégration parallèle. Après 1 ou 2 ans d'une licence aménagée et dense, sans passer par la PACES, la sélection se fera sur dossier et entretien. Une part des places en NC leur sera réservée.

Exemples :

A Paris 5, 7 13 et St Etienne :

- Les bacheliers intègrent une licence de leur choix y compris les sciences humaines et suivent des modules complémentaires et des cours en ligne de PACES pendant 3 ans. A l'issue de la L3, avec un bon dossier (un minimum de 12/20), ils pourront intégrer la 2ème année.

A Rouen :

- 120 places en licence de sciences pour la santé sont réservées aux bacs généraux. Après la L2 ou la L3 validées, il est possible de se présenter en 2ème année de médecine. Pour être admissible, il faut 12/20 et réussir ensuite un entretien de motivation. Les admis pourront intégrer 4 filières : Médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme.

A Strasbourg :

- Après une L2 validée en sciences du vivant avec des cours complémentaires, les étudiants pourront intégrer une 2ème année de médecine, d'odontologie ou de sage femme.
- Après une L2 validée en chimie, les étudiants pourront intégrer une 2ème

année de pharmacie, après une entretien individuel.

A Angers :

- Les élèves s'inscrivent en licence parcours pluridisciplinaire composé de sciences médicales, de sciences du vivant et de sciences de l'ingénieur. Après une L1 validée, ils pourront candidater pour intégrer une 2ème année de médecine. Ils pourront retenter après une L2 validée, s'ils échouent en fin de L1.

→ www.admissions-postbac.fr

L'arrêté du 30 octobre 2014 prévoit quelques expérimentations supplémentaires :

Université de Poitiers uniquement, pas Université de La Rochelle	L2 validée en sciences de la vie	Poursuites d'études vers la 2ème année de médecine, pharmacie, sage-femme
	L2 validée en physique-chimie	Poursuites d'études vers la 2ème année de pharmacie
Université de Tours	L2 ou L3 validées en sciences de la vie	Poursuites d'études vers la 2ème année de médecine, pharmacie, sage-femme
	L2 ou L3 validées en physique - chimie	Poursuites d'études vers la 2ème année de pharmacie
Université de Clermont Ferrand I	L2 ou L3 validées de sciences de la santé	

❖ **Intégrer la 2ème ou 3ème année de médecine**

(Extrait du BO n°12 du 20/3/2014)

.... « prévoit que les candidats justifiant de certains grades, titres ou diplômes peuvent être admis en 2ème ou 3ème année de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de sage-femme ». Ces grades, titres ou diplômes correspondent à la validation de 300 ECTS (ex : Master).

4) Ouverture sur l'Europe : étudier la médecine en Belgique par exemple

NOUVEAUTE : En Belgique, à partir de la rentrée 2015 **un concours** sera organisé à la fin de la première année de médecine afin de faire correspondre le nombre de médecins diplômés aux quotas de praticiens autorisés à exercer.

Les épreuves de ce concours porteront sur les disciplines médicales du second semestre.

Pour les es français considérés comme non-résidents de la Belgique, il est nécessaire de suivre les procédures suivantes :

- 1- Demander une **équivalence de votre bac** avant le **15 juillet 2015**
- 2- **Se présenter en personne** à l'université d'accueil et suivre la procédure d'inscription.
- 3- **S'inscrire et participer au tirage au sort** réservé aux non résidents (un quota est défini depuis 2013 : **30% maximum** d'étudiants non résidents)

➔ Pour plus d'informations sur la Belgique et les autres pays européens, cf <http://www.euroguidance-france.org/>

5) Se réorienter après S1 ou S2 vers... et en fonction des places disponibles :

Vers un BAC+2:

- DUT Mesures physiques
- DEUST Technologie, logistique et contrôle dans les industries de santé

Vers une licence :

- Licence de STAPS
- Licence Sciences fondamentales et appliquées
- Licence Sciences de la vie et de la santé (semestre 3)
- Licences Psychologie, Sociologie
- Licence Mathématiques appliqués aux sciences sociales
- Licence de Sciences et technologie de la santé

Vers des diplômes paramédicaux :

- Diplôme d'Etat de Manipulateur en électroradiologie médicale
- Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste

Vers des écoles d'ingénieurs:

- Cycle préparatoire intégré de Bordeaux (CPBx) option bio. Permet de préparer le concours d'entrée aux Ecoles d'Ingénieurs de l'Institut Polytechnique de Bordeaux (IPB).

Vers des écoles de commerce :

- Admission sur dossier (sans passer par le concours SESAME) à la Bordeaux Ecole de Management (BEM).

Pour plus de renseignements :

Pour Poitiers :

➔ <http://medphar.univ-poitiers.fr/>

Pour Bordeaux :

➔ <http://www.u-bordeaux.fr/formation/PRSAPACES/concours-premiere-annee-commune-aux-etudes-de-sante-et-paramedicales>